

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ  
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

**Nombre de Conseillers en  
exercice :**

Inscrits : 29  
Présents : 22  
Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le 27 Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Carole LECUYER, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Yves BLANCHARD, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Guylaine MAHE, Ange SPANO, Patricia JOSSO, Fabrice RONCIN, Axel GAYRAUD, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Nancy PINEAU, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Sylvie PILLONS-LECOQ, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Carlos FOUCAULT donne pouvoir à Carole LECUYER, Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Marie-Agnès PICOT-TESSIER donne pouvoir à Fabrice RONCIN, Delphine HOUAS donne pouvoir à Damien MOUSSET

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN

**AFFAIRES FONCIERES : MODIFICATION DELIBERATION 2021-38**

Par délibération n° 2021-38 du 25 mai 2021, la commune avait indiqué que la cession de la parcelle AE434, située 5 rue de l'élinet à Bourgneuf (à côté de l'ancienne mairie, ancienne maison de l'instituteur) s'effectuerait par un acte administratif.

Or l'acheteur a besoin d'un compromis, et donc d'un passage devant le notaire, pour engager son crédit auprès d'un organisme financier.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier la délibération en ce sens

*Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

- *DIT que la cession de la parcelle AE 434, au prix de 105000 € se fera par un acte notarié, aux frais de l'acquéreur,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 04/10/2022

Date de transmission au contrôle de légalité : 05/10/2022

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

Fabrice RONCIN



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20221004-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 04-10-2022

Publication le : 04-10-2022

Jean-Bernard FERRER,  
Maire

